

quartasept® plus **No Change Service!**

Version
06.05

Date de révision:
06.09.2022

Date de dernière parution: 29.10.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : quartasept® plus

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Désinfectants et produits biocides généraux

Restrictions d'emploi recommandées : Application par pulvérisation, Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant : Schülke & Mayr GmbH
Robert-Koch-Str. 2

22851 Norderstedt
Allemagne
Téléphone: +49 (0)40/ 52100-0
Téléfax: +49 (0)40/ 52100318
mail@schuelke.com
www.schuelke.com

Importateur : Schülke & Mayr AG
Hungerbuelstrasse 22

8500 Frauenfeld
Suisse
Téléphone: +41 44 466 55 44
Téléfax: +41-44-466 55 33
mail.ch@schuelke.com

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS/Personne de contact : Application Specialists
+49 (0)40/ 521 00 666
AD@schuelke.com
(schülke France SARL: +33-(0)-142914242)
(schülke & Mayr AG: +41-444665544)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Tox Info Suisse: 145 (24 h)
Carechem 24 International: +49 89 220 61012

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1 H290: Peut être corrosif pour les métaux.

quartasept® plus *No Change Service!*

Version
06.05

Date de révision:
06.09.2022

Date de dernière parution: 29.10.2021

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection (p.e. caoutchouc butyle) /des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention:
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Élimination:
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

quartasept® plus *No Change Service!*

Version
06.05

Date de révision:
06.09.2022

Date de dernière parution: 29.10.2021

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

chlorure de didécyldiméthylammonium
 α -Tridécyloxyéthylpoly(oxyéthylène), ramifié
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

Etiquetage supplémentaire

Le produit est classé conformément à l'Annexe I (2.6.4.5) de la (EC) 1272/2008.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution des substances suivantes avec des additifs inoffensifs.

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
chlorure de didécyldiméthylammonium	7173-51-5 230-525-2 612-131-00-6 01-2119945987-15-XXXX	Acute Tox. 3; H301 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 5 - < 10

quartasept® plus *No Change Service!*

Version
06.05

Date de révision:
06.09.2022

Date de dernière parution: 29.10.2021

		Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 238 mg/kg	
propan-2-ol	67-63-0 200-661-7 603-117-00-0 01-2119457558-25-XXXX	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 1 - < 10
α-Tridécyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié	69011-36-5 500-241-6 --- --- --- ---	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412 Limite de concentration spécifique Eye Dam. 1; H318 > 10 % Eye Irrit. 2; H319 > 1 - < 10 % Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 300,03 mg/kg	>= 2,5 - < 3
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	2372-82-9 219-145-8 --- 01-2119980592-29-XXXX	Acute Tox. 3; H301 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT RE 2; H373 (Reins) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 261 mg/kg	>= 1 - < 2,5
N-dodécylpropane-1,3-diamine	5538-95-4	Acute Tox. 4; H302	>= 0,1 - < 0,25

quartasept® plus *No Change Service!*

Version
06.05

Date de révision:
06.09.2022

Date de dernière parution: 29.10.2021

	226-902-6 --- ---	Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1	
dodecylamine	124-22-1 204-690-6 --- --- ---	Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système respira- toire) STOT RE 2; H373 (Système gastro- intestinal, Foie, Système immuni- taire) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10	>= 0,0025 - < 0,025

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Appeler immédiatement un médecin.
- En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.
Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Appeler un médecin.

quartasept® plus *No Change Service!*

Version
06.05

Date de révision:
06.09.2022

Date de dernière parution: 29.10.2021

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | | |
|-----------|---|---|
| Symptômes | : | effets corrosifs |
| Risques | : | Nocif en cas d'ingestion.
Provoque de graves lésions des yeux.
Provoque de graves brûlures. |

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- | | | |
|------------|---|---|
| Traitement | : | Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison. |
|------------|---|---|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- | | | |
|----------------------------------|---|--|
| Moyens d'extinction appropriés | : | Pulvérisateur d'eau
Poudre sèche
Mousse
Dioxyde de carbone (CO ₂) |
| Moyens d'extinction inappropriés | : | Ne PAS utiliser un jet d'eau. |

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- | | | |
|--|---|---|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : | Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. |
| Produits de combustion dangereux | : | On ne connaît aucun produit de combustion dangereux |

5.3 Conseils aux pompiers

- | | | |
|---|---|--|
| Équipements de protection particuliers des pompiers | : | En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. |
|---|---|--|

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- | | | |
|---------------------------|---|--|
| Précautions individuelles | : | Sol très glissant suite au déversement du produit. |
|---------------------------|---|--|

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- | | | |
|---|---|---|
| Précautions pour la protection de l'environnement | : | Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol. |
|---|---|---|

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- | | | |
|-----------------------|---|--|
| Méthodes de nettoyage | : | Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). |
|-----------------------|---|--|

quartasept® plus *No Change Service!*

Version
06.05

Date de révision:
06.09.2022

Date de dernière parution: 29.10.2021

6.4 Référence à d'autres rubriques

voir section 8 + 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Assurer une ventilation adéquate.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver à l'écart de la chaleur. Éviter une exposition directe au soleil. Conserver le récipient bien fermé.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas entreposer près des acides.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : aucun

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
propan-2-ol	67-63-0	VLE	400 ppm 1.000 mg/m ³	CH SUVA
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VME	200 ppm 500 mg/m ³	CH SUVA
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
N-(3-aminopropyl)-	2372-82-9	VME (poussières	0,05 mg/m ³	CH SUVA

quartasept® plus *No Change Service!*

Version
06.05

Date de révision:
06.09.2022

Date de dernière parution: 29.10.2021

N-dodécylpropane-1,3-diamine		inhalables)		
	Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE (poussières inhalables)	0,4 mg/m ³	CH SUVA
	Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom de la substance	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonnage	Base
propan-2-ol	67-63-0	Acétone: 25 mg/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		Acétone: 0.4 mmol/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		Acétone: 25 mg/l (Sang)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		Acétone: 0.4 mmol/l (Sang)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
chlorure de didécyl-diméthylammonium	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques, Long terme - effets systémiques	5,39 mg/m ³
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques, Long terme - effets systémiques	1,55 mg/kg
propan-2-ol	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	888 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	500 mg/m ³
α-Tridécyloxy-1,3-bis(hydroxyéthyl)-2,2,4,4-tétraméthyl-5-oxo-2,4,6-triméthyl-3,5-dioxane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	294 mg/m ³
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,35 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,91 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
chlorure de didécyl-diméthylammonium	Eau douce	0,002 mg/l
	Eau de mer	0,0002 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2,83 mg/kg
	Sédiment marin	0,28 mg/kg

quartasept® plus *No Change Service!*

Version
06.05

Date de révision:
06.09.2022

Date de dernière parution: 29.10.2021

	Station de traitement des eaux usées	0,595 mg/l
	Sol	1,4 mg/kg
propan-2-ol	Eau douce	140,9 mg/l
	Eau de mer	140,9 mg/l
	Sédiment d'eau douce	552 mg/kg
	Sédiment marin	552 mg/kg
	Sol	28 mg/kg
	Utilisation/rejet intermittent(e)	140,9 mg/l
	Effets sur les installations de traitement des eaux usées	2251 mg/l
	Oral(e)	160 Aliments mg / kg
α-Tridécyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié	Eau douce	0,074 mg/l
	Eau de mer	0,0074 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,015 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1,4 mg/l
	Sol	0,1 mg/kg
	Sédiment d'eau douce	0,604 mg/kg
	Sédiment marin	0,0604 mg/kg
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Eau douce	0,001 mg/l
	Eau de mer	0,0001 mg/l
	Sédiment d'eau douce	8,5 mg/kg
	Sédiment marin	0,85 mg/kg
	Sol	45,34 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	1,33 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains
Directive : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

Remarques : Protection contre les éclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile jetables p.e. Dermatrill (Épaisseur de la couche: 0,11 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection. Contact prolongé: Gants en caoutchouc nitrile p.e. Camatrill (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,40 mm) ou gants en caoutchouc butyle p.e. Butoject (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,70 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection.

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

quartasept® plus *No Change Service!*

Version
06.05

Date de révision:
06.09.2022

Date de dernière parution: 29.10.2021

Tablier résistant aux produits chimiques

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.
Demi-masque avec filtre à particules P2 (Norme Européenne 143)

Mesures de protection : Éviter le contact avec la peau et les yeux.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: liquide
Couleur	: pratiquement sans colore
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: non déterminé
Point de fusion/point de congélation	: < -5 °C
Température de décomposition	Non applicable
Point/intervalle d'ébullition	: env. 90 °C
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: 49 °C Méthode: DIN 51755 Part 1
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
pH	: 9 (20 °C) Concentration: 100 %
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: env. 23 mPa*s (20 °C) Méthode: ISO 3219
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: (20 °C) complètement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable

quartasept® plus *No Change Service!*

Version
06.05

Date de révision:
06.09.2022

Date de dernière parution: 29.10.2021

Densité : env. 0,98 g/cm³ (20 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Inflammabilité (liquides) : N'entretient pas la combustion.

Combustibilité soutenue : Maintient la combustibilité: non

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Taux de corrosion du métal : > 6,25 mm/a
Corrosif pour les métaux Aluminium et Acier doux

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucune raisonnablement prévisible.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune raisonnablement prévisible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Produit:

quartasept® plus *No Change Service!*

Version
06.05

Date de révision:
06.09.2022

Date de dernière parution: 29.10.2021

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 1.850 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

chlorure de didécylidiméthylammonium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 238 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Evaluation: Toxique en cas d'ingestion.

Estimation de la toxicité aiguë: 238 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 3.342 mg/kg

propan-2-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5.840 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 39 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 13.900 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

α -Tridécyloxy-poly(oxyéthylène), ramifié:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 300 - 2.000 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 300,03 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 5.000 mg/kg
Méthode: Valeur de littérature

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 261 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Evaluation: Toxique en cas d'ingestion.

Estimation de la toxicité aiguë: 261 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 600 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

quartasept® plus *No Change Service!*

Version
06.05

Date de révision:
06.09.2022

Date de dernière parution: 29.10.2021

||

N-dodécylpropane-1,3-diamine:

|| Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

dodecylamine:

|| Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

Composants:

chlorure de didécyldiméthylammonium:

|| Espèce : Lapin
|| Durée d'exposition : 4 h
|| Méthode : OCDE ligne directrice 404
|| Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

propan-2-ol:

|| Résultat : Pas d'irritation de la peau

α-Tridécyloxy-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié:

|| Espèce : Lapin
|| Méthode : OCDE ligne directrice 404
|| Résultat : Pas d'irritation de la peau

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine:

|| Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

N-dodécylpropane-1,3-diamine:

|| Résultat : Corrosif après 3 minutes d'exposition ou moins

dodecylamine:

|| Espèce : Lapin
|| Méthode : OCDE ligne directrice 404
|| Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Composants:

chlorure de didécyldiméthylammonium:

|| Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

propan-2-ol:

|| Résultat : Irritation des yeux

quartasept® plus *No Change Service!*

Version
06.05

Date de révision:
06.09.2022

Date de dernière parution: 29.10.2021

α -Tridécyloxy-hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié:

|| Espèce : Lapin
|| Méthode : Test de Draize
|| Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine:

|| Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

N-dodécylpropane-1,3-diamine:

|| Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

dodecylamine:

|| Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

chlorure de didécyldiméthylammonium:

|| Type de Test : Test de Buehler
|| Espèce : Cochon d'Inde
|| Méthode : OCDE ligne directrice 406
|| Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
|| BPL : oui

propan-2-ol:

|| Type de Test : Test de Buehler
|| Espèce : Cochon d'Inde
|| Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

α -Tridécyloxy-hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié:

|| Type de Test : Test de Maximalisation
|| Espèce : Cochon d'Inde
|| Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine:

|| Type de Test : Test de Buehler
|| Espèce : Cochon d'Inde
|| Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

N-dodécylpropane-1,3-diamine:

|| Remarques : Donnée non disponible

quartasept® plus *No Change Service!*

Version
06.05

Date de révision:
06.09.2022

Date de dernière parution: 29.10.2021

dodecylamine:

|| Remarques : Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

chlorure de didécyldiméthylammonium:

|| Génotoxicité in vitro : Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: Activation du métabolisme
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: Non mutagène dans le test d'Ames.

|| Génotoxicité in vivo : Type de Test: Mutagénicité (Essai cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique)
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OCDE ligne directrice 475
Résultat: négatif

|| Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

propan-2-ol:

|| Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur Escherichia Coli
Résultat: N'est pas mutagène

|| Génotoxicité in vivo : Espèce: Souris
Méthode: Mutagénicité: Essai du micronoyau
Résultat: N'est pas mutagène

|| Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Non mutagène dans le test d'Ames.

α-Tridécyloxy-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié:

|| Génotoxicité in vitro : Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test d'Ames)
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine:

|| Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471

quartasept® plus *No Change Service!*

Version
06.05

Date de révision:
06.09.2022

Date de dernière parution: 29.10.2021

Résultat: négatif

Mutagenicité sur les cellules : Non mutagène dans le test d'Ames.
germinales- Evaluation

N-dodécylpropane-1,3-diamine:

Mutagenicité sur les cellules : Donnée non disponible
germinales- Evaluation

dodecylamine:

Mutagenicité sur les cellules : Donnée non disponible
germinales- Evaluation

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

chlorure de didécyldiméthylammonium:

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancéri-
gène.

propan-2-ol:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-
cation ne sont pas remplis.

α-Tridécyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine:

Espèce : Rat
Voie d'application : Oral(e)
Dose : 4 - 8 - 20 Poids corporel mg / kg
NOAEL : 4 mg/kg p.c./jour
LOAEL : 8 Poids corporel mg / kg
Méthode : OCDE ligne directrice 453
BPL : oui
Remarques : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancéri-
gène.

N-dodécylpropane-1,3-diamine:

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

dodecylamine:

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

quartasept® plus *No Change Service!*

Version
06.05

Date de révision:
06.09.2022

Date de dernière parution: 29.10.2021

Composants:

chlorure de didécyl diméthylammonium:

|| Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible
|| - Evaluation

propan-2-ol:

|| Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat
|| Voie d'application: Oral(e)
|| Toxicité maternelle générale: NOAEL: 400 Poids corporel mg / kg
|| Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
|| - Evaluation

α-Tridécyloxy-poly(oxyéthylène), ramifié:

|| Effets sur la fertilité : Remarques: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré aucun effet sur la fertilité.
|| Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Aucun effet sur la fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine:

|| Toxicité pour la reproduction : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.
|| - Evaluation

N-dodécylpropane-1,3-diamine:

|| Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible
|| - Evaluation

dodecylamine:

|| Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible
|| - Evaluation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

chlorure de didécyl diméthylammonium:

|| Remarques : Donnée non disponible

propan-2-ol:

|| Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

α-Tridécyloxy-poly(oxyéthylène), ramifié:

|| Remarques : Donnée non disponible

quartasept® plus *No Change Service!*

Version
06.05

Date de révision:
06.09.2022

Date de dernière parution: 29.10.2021

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine:

Remarques : Donnée non disponible

N-dodécylpropane-1,3-diamine:

Remarques : Donnée non disponible

dodecylamine:

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

chlorure de didécyltriméthylammonium:

Remarques : Donnée non disponible

propan-2-ol:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

α-Tridécyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié:

Remarques : Donnée non disponible

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine:

Organes cibles : Reins
Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

N-dodécylpropane-1,3-diamine:

Remarques : Donnée non disponible

dodecylamine:

Organes cibles : Système gastro-intestinal, Foie, Système immunitaire
Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

Toxicité à dose répétée

Composants:

chlorure de didécyltriméthylammonium:

Remarques : Donnée non disponible

propan-2-ol:

Remarques : Donnée non disponible

quartasept® plus *No Change Service!*

Version
06.05

Date de révision:
06.09.2022

Date de dernière parution: 29.10.2021

α-Tridécyloxy-hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié:

Espèce	: Rat
NOAEL	: 50 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 2 années
Organes cibles	: Cœur, Foie, Reins

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine:

Espèce	: Rat
NOAEL	: 4 mg/kg
LOAEL	: 8 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Dose	: 4 - 8 - 20 mg/kg
Méthode	: OCDE ligne directrice 453
BPL	: oui

Espèce	: Rat
NOAEL	: 9 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 90 jours
Méthode	: OCDE ligne directrice 408

N-dodécylpropane-1,3-diamine:

Remarques : Donnée non disponible

dodecylamine:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

dodecylamine:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

quartasept® plus *No Change Service!*

Version
06.05

Date de révision:
06.09.2022

Date de dernière parution: 29.10.2021

Remarques : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

chlorure de didécylidiméthylammonium:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0,19 mg/l Durée d'exposition: 96 h BPL: oui
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,062 mg/l Durée d'exposition: 48 h BPL: oui
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,026 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: oui
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 10
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,032 mg/l Durée d'exposition: 34 d Espèce: Danio rerio (poisson zèbre) Méthode: OCDE Ligne directrice 210
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,014 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des données.
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	: 1

propan-2-ol:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 9.640 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 10.000 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h

quartasept® plus **No Change Service!**

Version
06.05

Date de révision:
06.09.2022

Date de dernière parution: 29.10.2021

Type de Test: Essai en statique

CE50 (Algues vertes): 1.800 mg/l
Durée d'exposition: 7 d

α -Tridécyloxy-hydroxy-poly(oxyéthylène), ramifié:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 2,5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,5 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 2,5 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,6 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 1,73 mg/l
Méthode: QSAR

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 1,36 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: QSAR

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,43 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,073 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE10r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,012 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 0,001 - 0,01 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,024 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

quartasept® plus *No Change Service!*

Version
06.05

Date de révision:
06.09.2022

Date de dernière parution: 29.10.2021

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

N-dodécylpropane-1,3-diamine:

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

dodecylamine:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,84 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,323 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,08 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,03 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,013 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Selon les critères de l'OCDE, le produit est potentiellement biodégradable (inherently biodegradable).
Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires.

Composants:

chlorure de didécyldiméthylammonium:

Biodégradabilité : Concentration: 10 mg/l
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 72 %
Durée d'exposition: 28 d

quartasept® plus **No Change Service!**

Version
06.05

Date de révision:
06.09.2022

Date de dernière parution: 29.10.2021

Méthode: OCDE 301B/ ISO 9439/ CEE 84/449 C5
BPL: oui

propan-2-ol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

α-Tridécyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 60 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: 79 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

N-dodécylpropane-1,3-diamine:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

dodecylamine:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

chlorure de didécyldiméthylammonium:

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
Durée d'exposition: 46 d
Facteur de bioconcentration (FBC): 81

propan-2-ol:

Bioaccumulation : Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow ≤ 4).

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,05 (20 °C)
Méthode: OCDE ligne directrice 107

α-Tridécyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié:

Bioaccumulation : Remarques: Aucune raisonnablement prévisible.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Non applicable

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine:

quartasept® plus *No Change Service!*

Version
06.05

Date de révision:
06.09.2022

Date de dernière parution: 29.10.2021

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,7

N-dodécylpropane-1,3-diamine:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

dodecylamine:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

chlorure de didécyldiméthylammonium:

Mobilité : Remarques: Mobile dans les sols

propan-2-ol:

Mobilité : Remarques: Mobile dans les sols

α-Tridécyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine:

Mobilité : Remarques: Après libération, est absorbé par le sol.

N-dodécylpropane-1,3-diamine:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

dodecylamine:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

quartasept® plus **No Change Service!**

Version
06.05

Date de révision:
06.09.2022

Date de dernière parution: 29.10.2021

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Eliminer le produit selon le numéro OMoD (l'ordonnance sur les mouvements de déchets)
Les résidus de produit sont considérés comme des déchets spéciaux et ne doivent donc pas être jetés avec les ordures ménagères ni déversés dans les canalisations. L'élimination de ces déchets doit être effectuée dans un point de collecte ou via une entreprise agréée.
- Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
- Code d'élimination des déchets : VEVA 070601

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- ADR : UN 1903
IMDG : UN 1903
IATA : UN 1903

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADR : DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
(chlorure de didécyl diméthylammonium)
- IMDG : DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
(didecyl diméthylammonium chloride)
- IATA : Disinfectant, liquid, corrosive, n.o.s.
(didecyl diméthylammonium chloride)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR : 8
IMDG : 8
IATA : 8

14.4 Groupe d'emballage

quartasept® plus **No Change Service!**

Version
06.05

Date de révision:
06.09.2022

Date de dernière parution: 29.10.2021

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : C9
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8
Code de restriction en tunnels : (E)

IMDG

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 8
EmS Code : F-A, S-B

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 856
Instruction d'emballage (LQ) : Y841
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Corrosive

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 852
Instruction d'emballage (LQ) : Y841
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Corrosive

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Non classée comme entretenant la combustion selon les réglementations de transport.

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81) : Les conditions de limitation pour les annexes suivantes doivent être prises en compte:
Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupées : Non applicable

quartasept® plus **No Change Service!**

Version
06.05

Date de révision:
06.09.2022

Date de dernière parution: 29.10.2021

pantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Ordonnance PIC, OPICChim (814.82) : Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs

Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection : 2.000 kg
contre les accidents majeurs (OPAM 814.012)

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)

Classe de pollution de l'eau : Classe A
Remarques: auto classification

Numéro d'enregistrement : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux:
Catégorie d'utilisation: Produit commercial CHZN0386

Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux:
Catégorie d'utilisation: Produit commercial CHZN4320

Composés organiques volatils : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)
Contenu en composés organiques volatils (COV): 5 %

Autres réglementations:

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Règlement (UE) no 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Le produit appartient au groupe chimique 2 selon l'Ordonnance sur les produits chimique suisse (OChim 813.11).

quartasept® plus *No Change Service!*

Version
06.05

Date de révision:
06.09.2022

Date de dernière parution: 29.10.2021

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
AIIC	: Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire, des obligations/restrictions réglementaires s'appliquent
DSL	: Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
ENCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
ISHL	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
PICCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
NZIoC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
TECI	: N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Exempt

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225	: Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	: Toxique en cas d'ingestion.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

quartasept® plus *No Change Service!*

Version
06.05

Date de révision:
06.09.2022

Date de dernière parution: 29.10.2021

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
CH BAT	: Switzerland. Liste des VBT
CH SUVA	: Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
CH SUVA / VME	: valeur moyenne d'exposition
CH SUVA / VLE	: valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

quartasept® plus *No Change Service!*

Version
06.05

Date de révision:
06.09.2022

Date de dernière parution: 29.10.2021

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Met. Corr. 1	H290
Acute Tox. 4	H302
Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 2	H411

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.